

**COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DROME**

COMPTE RENDU

SEANCE DU 21 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le 21 janvier à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Patricia BOIDIN, M. Michel FOMBONNE, Mme Delphine MALINS-ALLAIX, M. N'Diaga CISSE, Mme Colette BARON, M. Alain LACROIX, Mme Karine EBERHARDT, M. Pierre THEZIER, Adjoint ; M. Jean-Paul SAVIGNON, Conseiller Municipal Délégué ; M. Jean PIN, Mme Danielle BROCHIER, Mme Michelle CLAVEL, Mme Annie VIVIER BOUDRIER, M. Yves CORNILLON, Mme Marie-Pierre ROBIN, M. Antoine DOS SANTOS, M. Olivier BESSON, M. Vincent PELLOUX-PRAYER, Mme Gwendoline DELHOMME, M. Stéphane SARRAZIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Mme Noëlle CHARRON (pouvoir à M. Michel FOMBONNE) ; Mme Odile CHOSSON (pouvoir à M. Jean PIN) ; M. André MOURETON (pouvoir à Mme Annie VIVIER BOUDRIER) ; M. Christian CROS (pouvoir à M. Yves CORNILLON) ; Mme Marie PLOU (pouvoir à M. Alain LACROIX) Conseillers municipaux.

Absents : Mme Manon BROSETTE, Conseillère municipale

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2015

Mme Delphine MALINS-ALLAIX est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

❖ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 17 DECEMBRE 2014

Le compte rendu de la séance précédente du 17 décembre 2014 est adopté sans observations.

❖ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Michel Fombonne

Monsieur le Maire donne la parole à M. Fombonne.

Celui-ci commence par préciser le caractère réglementaire de la tenue de ce débat qui est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants et qui doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat d'orientation budgétaire a pour objectif de discuter les orientations qui préfigurent les priorités du budget primitif et de donner une information sur l'évolution de la situation financière de la commune.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel (pas de vote) mais il doit faire néanmoins l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect de cette obligation.

Afin de prendre en compte le contexte général dans lequel le vote du budget aura lieu, plusieurs points sont abordés :

- les grandes orientations du budget de l'Etat : deux axes ont été identifiés, la réduction des déficits publics et le soutien à l'activité.
- o En ce qui concerne ce dernier, on note une dotation de soutien à l'investissement local et le passage du taux de remboursement de la TVA qui est porté à 16,404 % (au lieu de 15,761 %) pour les dépenses d'investissement réalisées à partir de janvier 2015.
- o En ce qui concerne la contribution des collectivités à la réduction des déficits publics, on note une amputation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 3,67 milliards d'euros pour 2015 (11 milliards d'euros sur la période 2015-2017). Anneyron verra donc comme toutes les collectivités sa dotation baisser à nouveau en 2015.
- o Montée en puissance de la péréquation : les baisses seront quelque peu atténuées par la poursuite de la montée en puissance des mécanismes de péréquation tels que, pour Anneyron, la dotation de solidarité rurale (DSR) ainsi que le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Un tableau reprenant l'évolution des différentes lignes (DGF, DSR et FPIC) est présenté sur la période 2009-2014.

- Le contexte départemental est également important puisque nombre de nos opérations bénéficient d'aides du conseil général de la Drôme. Le budget 2015 du département maintient un fort niveau de dépenses d'investissement et l'enveloppe de l'aide aux communes est stable. Il est rappelé que le montant de l'aide est de 21,25 % du montant total investit. Pour 2015 des demandes ont été faites par la commune qui concernent les travaux de l'étang, les travaux de voirie...
- Le contexte communal enfin avec l'examen du « panier du maire » qui est l'indice des prix des dépenses communales mesurant l'inflation réellement supportée par les communes. Ainsi on note que l'indice des prix des dépenses communales évolue sur 1 an de 1,4 % (fin 1^{er} semestre 2014) tandis que l'indice des prix à la consommation (hors tabac) n'augmente que de 0,6 % soit un écart de 0,8 point.

Pour résumer la situation, il est indiqué que la commune se trouve donc face à un mouvement ciseaux tenant :

- à la progression des dépenses supportées par les budgets communaux :
 - o hausse des prix,
 - o en matière de personnel : hausse des contributions aux caisses de la fonction publique (CNRACL), revalorisation nationale des carrières des agents de catégorie C par exemple
 - o modification de fonctionnement : fin de l'assistance de l'état pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, réforme des rythmes scolaires
- à la diminution des recettes :
 - o baisse des dotations
 - o stabilité des recettes fiscales : pas d'augmentation de taux pour Anneyron, revalorisation nationale des bases de 0,9 %

Sont ensuite présentés des tableaux et représentations graphiques des différents postes et ratio notamment en comparaison avec la strate (rappel : communes de même catégorie démographique), de la fiscalité, et des emprunts (pour le budget principal et pour le budget assainissement).

Un point particulier est précisé concernant le budget assainissement puisque suite au transfert de compétence l'emprunt lié à la station d'épuration est transféré à la communauté de communes.

J. Pin souhaite savoir si les postes de relevages font également parti du transfert de compétence.

A.Lacroix précise que les pompes de relevages et les déversoirs d'orage sont toujours à la commune. En ce qui concerne les orientations et projets pour 2015, A. Genthon rappelle que le projet majeur pour la commune qui va arriver en 2015 concerne le centre bourg.

Il indique qu'il est difficile de pouvoir procéder à de gros investissements sans avoir recours à l'emprunt compte tenu de nos faibles niveaux de recettes, ce qui a été fort bien démontré dans les ratios présentés.

Il rappelle le niveau de fiscalité assez bas (bien en dessous de la strate) et l'engagement de cette municipalité de ne pas augmenter les impôts. Cela signifie qu'il va falloir trouver d'autres recettes et notamment des subventions pour nos investissements courants, afin de limiter à notre gros projet le recours limité et adapté à l'emprunt. L'idée est de ne pas obérer le futur et laisser aux prochaines générations la possibilité d'investir à leur tour.

La situation économique de la France en matière de dette n'est pas très bonne. Par rapport à l'emprunt, les différents gouvernements ont beaucoup emprunté face à la crise afin d'injecter de l'argent public pour relancer l'économie. Ce modèle nous a amené aujourd'hui à un niveau d'emprunt très important qui doit nous obliger à repenser nos pratiques et entrer dans une ère de la frugalité.

Nous ne pouvons pas nous lamenter, nous sommes dans une logique d'emprunt raisonné, de soutien de l'activité économique par un projet communal majeur qui a un objet collectif.

N'D. Cissé souhaite connaître quelles sont les marges de manœuvre de la commune.

A.Genthon indique que nos indicateurs sont en évolution positive constante grâce à d'importants efforts en matière de dépenses de fonctionnement notamment.

M.Fombonne indique qu'en ce qui concerne les gros projets, fractionnables dans le temps, le recours à l'emprunt paraît tout à fait justifié et il est incontournable pour en assurer le financement. Par contre pour les autres dépenses il n'y aura pas d'emprunts.

❖ **PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

Rapporteur : Alain Genthon

A.Genthon indique qu'un agent municipal a dérobé du matériel municipal. Il a fait l'objet d'une procédure de licenciement. Une proposition de transaction est proposée à cet agent afin d'assurer la commune de l'absence de recours ultérieurs.

Le conseil vote Pour à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel.

❖ **CONVENTION GRDF**

Rapporteur : Alain Lacroix

Le conseil est informé que la commune a été contactée par GRDF qui gère le réseau gaz afin de signer une convention type pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement de télérelevé en hauteur.

Jusqu'à présent, et pour les personnes abonnées au gaz, la facturation se fait par estimation. Grdf veut mettre en place un relevé journalier qui permettra une facturation individuelle et réelle.

Seuls les bâtiments publics peuvent héberger le dispositif de collecte des informations. Pour Anneyron il s'agit des combles de la mairie.

Cela permet aussi à l'utilisateur de suivre sa consommation librement (par internet) et il peut être immédiatement informé d'une consommation anormale.

Le Conseil vote Pour à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Grdf.

❖ **CONVENTION DECLASSEMENT VOIRIES**

Rapporteur : Michel Fombonne

Le Conseil Général propose à la commune de signer une convention qui va nous permettre d'être maître d'ouvrage pour tous les travaux réalisés sur la RD1 dans la traversée du village et qui va également définir les domanialités de certaines voiries.

Afin de rendre plus explicite les différents transferts de voiries M. Fombonne projette le plan en séance.

Ce que propose le département c'est de remettre en ordre la domanialité avec pour logique de conserver des liaisons départementales continues.

A.Genthon indique que dans ce cadre le département nous propose une dotation financière, à la commune de l'utiliser. Cette recette va contribuer à la prise en charge des dépenses que la commune va réaliser sur le centre ville.

Y.Cornillon remarque le transfert de domanialité proposé au niveau de la route de la biscuiterie et demande si l'on connaît le nombre de véhicules sur cette route. Il précise que le carrefour est dangereux et souhaite savoir si la signalisation sera modifiée

A.Genthon précise qu'il a attiré l'attention des responsables du conseil général sur ce carrefour et sur l'importance du trafic puisqu'il y a connexion de cette voie départementale avec la D1. Le département sait que la commune sera exigeante en matière de sécurité sur ce carrefour.

Le Conseil vote Pour à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de la Drôme.

❖ **PARTICIPATION MUTUELLE PREVOYANCE**

Rapporteur : Alain Genthon

A.Genthon indique que depuis plusieurs années, les agents de manière régulière lui font des demandes de participation de la commune à une mutuelle de prévoyance.

Il rappelle que le personnel municipal est limité en nombre et de fait très sollicité. Les élus peuvent constater qu'il est très engagé à ses côtés. La participation proposée est orientée sur la prévoyance c'est à dire le maintien de conditions financières satisfaisantes en cas d'accident de la vie (invalidité temporaire ou permanente). La fonction publique a un système de compensation extrêmement dégressif et pénalisant. Aussi, il est proposé de répondre favorablement à cette demande et d'envisager une aide de 10 € par mois sur le montant de la cotisation des agents pour un contrat de prévoyance auprès d'une mutuelle de leur choix.

Il sera nécessaire avant mise en place du dispositif d'obtenir l'accord du Comité Technique Paritaire (CTP) qui siège auprès du centre de gestion et dont nous dépendons.

Le Conseil vote Pour à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'avis du CTP.